

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRANDANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 3 OCTOBRE 2024

Délibération n°2024.10.138 B

Prestations d'analyses d'eaux résiduelles, d'eaux naturelles, de boues, de compost et de sous-produits d'épuration sur les installations de GrandAngoulême – 3 lots

LE TROIS OCTOBRE DEUX MILLE VINGT QUATRE à 16h30, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 27 septembre 2024

Secrétaire de séance: Jean REVEREAULT

Membres en exercice: **26**

Nombre de présents: **22**

Nombre de pouvoirs: **2**

Nombre d'excusés: **2**

Membres présents :

Michel ANDRIEUX, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Gérard DESAPHY, François ELIE, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Philippe VERGNAUD, Vincent YOU, Hassane ZIAT,

Ont donné pouvoir :

Francis LAURENT à Thierry HUREAU, Dominique PEREZ à Michel GERMANEAU,

Excusé(s):

Gérard DEZIER, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241003-2024_10_138B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2024

Publication : 07/10/2024

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 3 OCTOBRE 2024

**DELIBERATION
N°2024.10.138 B**

Rapporteur : François NEBOUT

PRESTATIONS D'ANALYSES D'EAUX RESIDUAIRES, D'EAUX NATURELLES, DE BOUES, DE COMPOST ET DE SOUS-PRODUITS D'EPURATION SUR LES INSTALLATIONS DE GRANDANGOULEME – 3 LOTS

Pilier : Développer et prendre soin des ressources

Ambition : Non ventilé

Enjeux : Non ventilé

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17

Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 6 : Accès à une eau potable de qualité et accès aux services assainissement, Gestion durable et intégrée des ressources en eau

ODD 12 : Gestion durable des ressources naturelles

ODD 13 : Adaptation

L'accord-cadre «Analyses d'eaux résiduelles, d'eaux naturelles, de boues et sous-produits d'épuration, de compost sur les installations de GrandAngoulême (assainissement et déchets ménagers et pour les prélèvements d'eaux naturelles) – 3 lots» notifié en 2020 arrive à échéance le 31 décembre 2024.

Dans le cadre de la surveillance réglementaire de ses stations d'épuration et des sous-produits qui résultent du traitement, GrandAngoulême fait réaliser par des laboratoires agréés par le ministère de l'Environnement, des analyses chimiques et biologiques sur les eaux et les boues.

Ces analyses ont pour objet notamment la surveillance du traitement des eaux usées des stations d'épuration, de la qualité des boues d'épuration avant leur valorisation (épandage du compost issu du mélange boues / déchets végétaux produit) et de la qualité du milieu naturel dans lequel les stations d'épuration rejettent les eaux épurées.

Pour la surveillance réglementaire de ses déchetteries, de la plateforme et du Centre Technique de Pré-Collecte des déchets ménagers, GrandAngoulême fait également réaliser par des laboratoires, agréés par le ministère de l'Environnement, des analyses chimiques et biologiques sur les eaux d'activité, eaux pluviales, eaux naturelles et eaux souterraines.

Afin de satisfaire ce besoin, il convient de lancer une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles L2113-10, R2113-1, L2124-2, R2124-2, R2161-2 à 5, R2131-16 à 20, R2162-1 à 6, R2162-13 à 14 du Code de la commande publique pour les analyses d'eaux résiduelles, d'eaux naturelles, eaux souterraines, de boues et sous-produits d'épuration, sur les installations de GrandAngoulême.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241003-2024_10_138B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2024

Publication : 07/10/2024

L'accord-cadre est alloti de la manière suivante :

- Lot n°1 : Analyses d'eaux résiduaires, d'eaux industrielles et d'eaux naturelles et prélèvements d'eaux naturelles
- Lot n°2 : Analyses de boues et sous-produits d'épuration
- Lot n°3 : Analyses des eaux pluviales sur les rejets des déchetteries, de la plateforme et du Centre Technique de Pré-collecte(CTPC). Analyses des eaux résiduaires, de la plateforme, prélèvements et analyses des eaux souterraines et de la plateforme et du CTPC.

La forme des contrats est un accord-cadre mono-attributaire s'exécutant par l'émission de bons de commande sur la base des prix unitaires définis par le bordereau des prix annexé à l'acte d'engagement. Le présent accord-cadre comprend un engagement sur un montant maximum de commandes en application du 2° de l'article R2162-4 du Code de la commande publique, définit comme suit :

- Lot n°1 : 65 000,00 € HT / an
- Lot n°2 : 16 000,00 € HT / an
- Lot n°3 : 20 000,00 € HT / an

Les accords-cadres prendront effet à compter du 1^{er} janvier 2025 pour une durée ferme de 4 ans.

Je vous propose :

D'APPROUVER les éléments essentiels du dossier de consultation des entreprises mentionnés ci-dessus.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant, à signer l'accord-cadre ainsi que la (ou les) procédure(s) négociée(s) en cas d'appels d'offres infructueux et, le cas échéant, les actes liés à sa résiliation.

Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE BUREAU COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
--	---

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241003-2024_10_138B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2024
Publication : 07/10/2024